



Rapport financier semestriel au 30 juin 2015

Rapport financier semestriel au 30 juin 2015

Sommaire

Rapport d'activité semestriel	3
Comptes consolidés semestriels résumés	13
Rapport des commissaires aux comptes	38
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	40

Rapport d'activité semestriel au 30 juin 2015

Faits marquants de la période	4
Trafic	4
Tarifs	5
Péage	5
Investissements	6
Financements	7
Principales transactions avec les parties liées	7
Facteurs de risques	7
1. Chiffre d'affaires	8
1.1. Recettes de péage	8
1.2. Produits des installations commerciales	9
1.3. Produits des locations de fibres et de pylônes	9
2. Résultats	9
2.1. Résultat opérationnel	9
2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	9
2.3. Charge d'impôts	10
2.4. Résultat net	10
3. Bilan	10
4. Flux de trésorerie	10
5. Comptes sociaux	11
5.1. Chiffre d'affaires	11
5.2. Résultat net	11

Faits marquants de la période

Le début de ce premier semestre 2015 aura été marqué par la décision du Gouvernement français de geler l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1^{er} février 2015.

Les sociétés concessionnaires se sont ainsi trouvées dans l'obligation d'engager des procédures contentieuses visant à contester la légalité de cette mesure et à demander la réparation du préjudice subi.

Les discussions engagées en novembre 2012 relatives au Plan de relance autoroutier par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant se sont toutefois poursuivies en parallèle. Elles ont abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Outre la mise en œuvre du Plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission Européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole intègre des mesures en faveur d'une meilleure transparence dont la traduction sera effective après l'adoption de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi "Macron".

Le protocole détaille par ailleurs les modalités de compensation du "gel" des tarifs de 2015 et de la hausse de la redevance domaniale de 2013.

Il stipule enfin la mise en place de dispositions visant à encadrer la rentabilité des sociétés concessionnaires, notamment au travers de mesures en faveur du financement d'investissements sur le territoire français.

Cet accord a été traduit dans des avenants aux contrats de concession des différentes sociétés concernées qui seront publiés au Journal Officiel après avis du Conseil d'État.

Cet accord n'a aucune incidence sur les comptes consolidés au 30 juin 2015.

Au-delà de cette actualité contractuelle, ce premier semestre 2015 aura été marqué par la persistance des tendances économiques enregistrées en fin d'année 2014.

Le PIB (Produit Intérieur Brut) de la France a augmenté de 0,6% par rapport au dernier trimestre 2014, celui de l'Espagne a augmenté de manière significative, avec une production manufacturière également en hausse. Le prix du gazole, malgré le rebond du prix du baril de pétrole et la chute de l'euro par rapport au dollar, est resté toutefois à un niveau bas, en retrait de -6% au mois de mai 2015 par rapport à son niveau d'une année auparavant.

Dans ce contexte économique, associé à des effets calendaires liés notamment au positionnement des périodes de congés scolaires et des jours fériés, le trafic du Groupe a progressé de 2,8% pour les véhicules légers et de 3,0% pour les poids lourds.

Le chiffre d'affaires du groupe ASF aura ainsi augmenté de 2,7% sur ce premier semestre malgré le "gel" des tarifs au 1^{er} février 2015.

La performance économique du Groupe s'améliore avec un EBITDA ramené au chiffre d'affaires passant de 73,0% au premier semestre 2014 à 73,5% pour la même période de 2015. Ces chiffres s'entendent après neutralisation des effets de l'adoption de la norme IFRIC 21 en matière de comptabilisation des taxes, notamment en ce qui concerne la redevance domaniale.

En matière d'investissement, le contournement de Montpellier par le dédoublement de l'autoroute A9 qui constitue le projet le plus significatif en termes de montant au cours de ce semestre, a progressé conformément aux prévisions.

Trafic

L'évolution du trafic au cours de ce 1^{er} semestre 2015 doit être analysée en tenant compte des facteurs suivants :

- la météorologie, un peu moins clémente lors de l'hiver 2015 au regard de la douceur de celle de 2014, mais généralement plus ensoleillée en 2015 au cours des week-ends prolongés du printemps par rapport à 2014 ;
- le prix du gazole, dont la chute de 9,0% en moyenne au 1^{er} semestre 2015 par rapport au 1^{er} semestre 2014 est particulièrement favorable au trafic VL ;
- la croissance économique en France (+ 0,6% au 1^{er} trimestre) et dans les pays voisins, en particulier l'Espagne (+ 0,9% au 1^{er} trimestre).

Compte tenu de ces éléments, ASF et Escota ont enregistré au cours du 1^{er} semestre 2015 une progression de leur trafic à réseau évolutif de 2,8% par rapport au même semestre de l'année précédente :

- + 2,8% pour les véhicules légers qui représentent 85,6% du trafic total ;
- + 3,0% pour les poids lourds.

Le nombre de kilomètres parcourus à réseau évolutif pour ASF et Escota s'est ainsi élevé à 16 862 millions au 1^{er} semestre 2015 (16 401 millions au 1^{er} semestre 2014) :

KMP (en millions)	1 ^{er} semestre 2015				1 ^{er} semestre 2014				Évolution 1 ^{er} semestre 2015/2014	
	ASF	Escota	ASF + Escota	%	ASF	Escota	ASF + Escota	%	Valeur	%
VL	11 476	2 965	14 441	85,6 %	11 154	2 896	14 050	85,7 %	391	2,8 %
PL	2 115	306	2 421	14,4 %	2 050	301	2 351	14,3 %	70	3,0 %
VL + PL	13 591	3 271	16 862	100,0 %	13 204	3 197	16 401	100,0 %	461	2,8 %

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 30 090 véhicules/jour pour le 1^{er} semestre 2015 (29 266 véhicules/jour pour le 1^{er} semestre 2014), soit une croissance de 2,8 %.

Tarifs

L'augmentation tarifaire initialement prévue aux contrats des sociétés ASF et Escota et applicable au 1^{er} février 2015 a été gelée suite à la décision prise par le Gouvernement français au début de l'année 2015.

En conséquence, aucune augmentation tarifaire n'a été appliquée par les sociétés ASF et Escota au 1^{er} février 2015.

Péage

Les recettes de péage se sont élevées à 1 589 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, soit une progression de 2,9 % (1 545 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Elles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015			1 ^{er} semestre 2014			Évolution 1 ^{er} semestre 2015/2014	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	%	
Chiffre d'affaires Péage	1 256	333	1 589	1 218	327	1 545	2,9 %	

Le nombre de transactions payantes a augmenté de 2,7 % avec 338 millions de transactions enregistrées au cours du 1^{er} semestre 2015 (329 millions au cours du 1^{er} semestre 2014).

La fréquentation des voies automatiques augmente de 4,3 % avec 338 millions de transactions au cours du 1^{er} semestre 2015 (324 millions de transactions au cours du 1^{er} semestre 2014).

Le taux de transactions traitées en voies automatiques a ainsi progressé au cours du 1^{er} semestre 2015 pour atteindre 100,0 % (98,5 % au cours du 1^{er} semestre 2014).

Cette progression est due :

- au déploiement de nouvelles voies automatiques ainsi qu'à l'augmentation de l'attractivité de celles déjà en exploitation sur le réseau ;
- à la progression significative du télépéage VL.

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature transactions (en millions)	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014	Évolution 1 ^{er} semestre 2015/2014		Répartition	
			2015/2014		2015	2014
Voies manuelles		5	- 100,0 %		0,0 %	1,5 %
Voies automatiques	168	165	1,8 %		49,7 %	50,2 %
Télépéage	170	159	6,9 %		50,3 %	48,3 %
Sous-total voies automatiques et télépéage	338	324	4,3 %		100,0 %	98,5 %
Total	338	329	2,7 %		100,0 %	100,0 %

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 30 juin 2015 est de 1 762 870 pour un nombre de badges en circulation de 2 147 261 (respectivement 1 516 686 et 1 870 825 au 30 juin 2014).

	30/06/2015			30/06/2014			Évolution au 30 juin 2015/2014	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Nombre de clients	1 521 728	241 142	1 762 870	1 283 820	232 866	1 516 686	246 184	16,2 %
Nombre de badges	1 806 846	340 415	2 147 261	1 541 569	329 256	1 870 825	276 436	14,8 %

Investissements

ASF et Escota ont réalisé 260 millions d'euros d'investissements au cours du 1^{er} semestre 2015 (159 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014), en hausse de 101 millions d'euros :

Type d'investissement (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015			1 ^{er} semestre 2014			Évolution 1 ^{er} semestre 2015/2014	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota		%
Construction nouvelles sections ^(*)	11		11	10		10		10,0 %
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ^(*)	189	44	233	102	31	133		75,2 %
Immobilisation d'exploitation ^(*)	10	6	16	13	3	16		0,0 %
Total	210	50	260	125	34	159		63,5 %

(*) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires, subventions et participations financières.

Ces investissements concernent principalement :

Liaisons nouvelles

A89 – Brive Nord/Saint-Germain-les-Vergnes (doublement de la RD9 – 4 km)

La section à 2x2 voies a été inaugurée le 7 février 2015 et ouverte le 17 avril 2015 avec plus de 10 mois d'avance par rapport à l'objectif contractuel (avant février 2016).

A64 – Briscous/Bayonne – Mousserolles (ex-RD1) (11 km)

L'enquête publique nécessaire au classement de la RD1 dans la voirie autoroutière s'est déroulée en septembre 2013 et le décret de classement correspondant est paru le 9 janvier 2015.

Le DDP (Dossier de Demande de Principe) a été transmis à l'instruction des services de l'État le 8 avril 2015 et le dossier de police de l'eau le 27 avril 2015.

Les investigations préalables prévues en 1^{re} phase sont achevées.

Les travaux de signalisation (directionnelle, horizontale et de police) ont débuté en mai 2015.

Une consultation pour des travaux préparatoires (fonçages réseaux, clôtures) est en cours.

La consultation pour l'exécution des travaux généraux du programme proposé est engagée.

Élargissements et aménagements de capacité

A63 – Biriou/Ondres : élargissement à 2x3 voies (39 km)

Les travaux d'élargissement du viaduc de la Nivelle, débutés en septembre 2014, devraient s'achever à l'été 2015 dans le sens Espagne/France.

Les travaux en grande masse ont débuté à l'automne 2014. La mise à 2x3 voies du tronçon Biriou – Biarritz reste prévue avant le 9 juillet 2018, conformément aux engagements contractuels.

A9 – Perpignan Sud/Le Boulou : élargissement à 2x3 voies (17 km)

Après une première saison de travaux d'élargissement sur deux zones de 6 km entre l'automne 2013 et juin 2014, la deuxième saison, engagée le 8 septembre 2014, se poursuit jusqu'à fin juin 2015 sur 2 plots de travaux par l'extérieur de la section courante : le premier dans le sens Nord → Sud entre l'extrémité nord de la section et l'aire du village Catalan, le second dans le sens Sud → Nord depuis Le Boulou jusqu'à l'aire du village Catalan.

La programmation actuelle est conforme aux objectifs fixés par le contrat de plan de mettre cette section en circulation à 2x3 voies le 31 décembre 2016 au plus tard.

A9 – Dédouement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier (23 km)

Le contrat de plan 2012/2016 fixe la mise en service du déplacement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier avant le 31 décembre 2017.

L'ensemble du foncier nécessaire aux travaux est maintenant maîtrisé. Le foncier pour les mesures compensatoires liées à la protection de l'habitat d'espèces protégées reste à acquérir.

Les premières réalisations de la campagne de travaux prioritaires, avant le lancement des travaux en grande masse, sont achevées (ouvrage de rétablissement du mas de Gineste, pré-chargements dans les secteurs compressibles).

Les travaux de déviation de réseaux et de franchissement de voie ferrée progressent conformément à la programmation.

Les travaux de fondation du viaduc Lez-Lironde sont achevés. La construction des piles se poursuit et la pose des premières poutres métalliques a débuté.

Les interventions sur les bâtiments et auvents de la gare de péage de Montpellier 2 se poursuivent.

Les travaux en grande masse en section courante (TOARCH Est et Ouest), engagés en 2014, progressent conformément à l'objectif du contrat de plan, d'une mise en service avant fin 2017.

Par ailleurs, les études relatives à la requalification environnementale de l'autoroute A9 existante au droit de Montpellier se poursuivent.

Un premier Dossier de Demande de Principe proposant un programme de travaux à réaliser en première phase a été transmis à l'instruction des services de l'État le 4 avril 2014 et approuvé le 4 février 2015. Les travaux correspondant sont engagés.

Échangeur d'Aigrefeuille (A83)

Le contrat de plan prévoit que cet échangeur sera mis en service avant le 31 décembre 2016 sous réserve de l'obtention d'une déclaration d'utilité publique avant le 31 décembre 2013. Celle-ci a été obtenue le 10 décembre 2013 et l'arrêté d'autorisation au titre de la police de l'eau a été délivré le 24 février 2014.

Les travaux ont été engagés en novembre 2014 et la mise en service du nouvel échangeur est dorénavant prévue début 2016 avec plusieurs mois d'avance par rapport à l'objectif contractuel.

Aménagement du diffuseur de Piolenc/Orange nord (A7)

Le projet n'a été déclaré d'utilité publique que le 14 novembre 2013 et toutes les autorisations administratives préalables aux travaux ont été obtenues.

Les travaux en grande masse d'aménagement de ce diffuseur engagés en 2014 se poursuivent. Les travaux de bâtiment débiteront en juillet 2015.

La mise en service est prévue avant le 14 février 2016, conformément aux objectifs du contrat de plan.

Concernant Escota, les investissements portent notamment sur :

- les travaux de mise aux nouvelles normes de sécurité des tunnels sur l'A8 pour le contournement de Nice jusqu'à La Turbie et entre La Turbie et la frontière italienne ;
- les travaux sur l'échangeur de l'A8 à l'entrée Ouest de Nice (Saint-Laurent-du-Var/Saint-Augustin).

Financements

Au cours du 1^{er} semestre 2015, ASF n'a procédé, dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note), à aucune émission obligataire ni à aucun placement privé.

ASF a prorogé sa "ligne de crédit revolver" de 1,7 milliard d'euros au cours du 1^{er} semestre 2015 pour une échéance à mai 2020 assortie d'une option d'extension d'un an et de covenants financiers (voir note E.14.3.1. "Covenants financiers" du rapport financier semestriel consolidé au 30 juin 2015).

Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note F.17. "Transactions avec les parties liées" du rapport financier semestriel consolidé au 30 juin 2015.

Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2014.

1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014	% évolution
Chiffre d'affaires péages	1 589	1 545	2,9 %
Redevances des installations commerciales	25	26	-3,8 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	12	12	0,0 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 626	1 583	2,7 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	222	145	53,1 %
Chiffre d'affaires total	1 848	1 728	6,9 %

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe ASF pour les premiers semestres 2015 et 2014 se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014	% évolution
Chiffre d'affaires péages	1 589	1 545	2,9 %
dont ASF	1 256	1 218	3,1 %
dont Escota	333	327	1,8 %
Redevances des installations commerciales	25	26	-3,8 %
dont ASF	22	22	0,0 %
dont Escota	3	4	-25,0 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	12	12	0,0 %
dont ASF	5	6	-16,7 %
dont Escota	2	1	100,0 %
dont Truck Etape			
dont Openly		1	-100,0 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	5	4	25,0 %
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 626	1 583	2,7 %
dont ASF	1 283	1 246	3,0 %
dont Escota	338	332	1,8 %
dont Truck Etape			
dont Openly		1	-100,0 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	5	4	25,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	222	145	53,1 %
dont ASF	186	129	44,2 %
dont Escota	36	16	125,0 %
Chiffre d'affaires total	1 848	1 728	6,9 %
dont ASF	1 469	1 375	6,8 %
dont Escota	374	348	7,5 %
dont Truck Etape			
dont Openly		1	-100,0 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	5	4	25,0 %

L'analyse comparative des chiffres d'affaires (hors chiffre d'affaires construction) pour les sociétés ASF et Escota se présente ainsi :

Produits (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015			1 ^{er} semestre 2014			Évolution 2015 vs 2014	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Recettes de péage	1 256	333	1 589	1 218	327	1 545	44	2,9 %
Installations Commerciales	22	3	25	22	4	26	(1)	-3,8 %
Fibres et pylônes	5	2	7	6	1	7		0,0 %
Total chiffre d'affaires	1 283	338	1 621	1 246	332	1 578	43	2,7 %

Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} semestre 2015 (hors chiffre d'affaires construction) des seules sociétés ASF et Escota s'établit à 1 621 millions d'euros, soit une progression de 2,7 % par rapport au 1^{er} semestre 2014 (1 578 millions d'euros).

1.1. Recettes de péage

Les recettes de péage enregistrent une progression de 2,9 % ; elles se sont élevées à 1 589 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (1 545 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants :

- effet trafic réseau évolutif : +2,8 % ;
- effet tarif et remises : +0,1 %.

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement :

Produits (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015			1 ^{er} semestre 2014			Évolution 1 ^{er} semestre 2015/2014	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Paiements immédiats	89	40	129	96	41	137	(8)	-5,8 %
Abonnés	1	70	71	10	62	72	(1)	-1,4 %
Télépéage	691	122	813	633	121	754	59	7,8 %
Cartes Bancaires	408	86	494	401	86	487	7	1,4 %
Cartes Accréditives	66	15	81	77	17	94	(13)	-13,8 %
Refacturations	1		1	1		1		0,0 %
Recettes de Péages	1256	333	1589	1218	327	1545	44	2,9 %

1.2. Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 25 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 est en baisse de -3,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2014 (26 millions d'euros).

1.3. Produits des locations de fibres et de pylônes

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes de 7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 restent stables par rapport au 1^{er} semestre 2014 (7 millions d'euros).

2. Résultats

2.1. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 849 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, en hausse de 6,5 % (52 millions d'euros) par rapport à la même période de 2014 (797 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

La progression du chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires travaux), conjuguée à une bonne maîtrise des charges opérationnelles, a été neutralisée partiellement par la hausse des amortissements résultant des mises en service et des impôts et taxes dont la redevance domaniale.

On peut ainsi souligner les évolutions significatives des charges opérationnelles suivantes :

- une hausse de 1,4 % (5 millions d'euros) des " **amortissements** " nets : 370 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (365 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) qui résulte principalement des mises en service effectuées courant 2014 et 2015 ;
- une hausse de 2,3 % (4 millions d'euros) des " **impôts et taxes** " : 178 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (174 millions au 1^{er} semestre 2014) ;
- une baisse de 15 millions d'euros des " **dotations nettes aux provisions** " qui ont généré un produit de 5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (charge de 10 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) ;
- une baisse de 2,5 % (4 millions d'euros) des " **charges de personnel** " : 159 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (163 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) ;
- une baisse de 7,1 % (1 million d'euros) des " **achats consommés** " : 13 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (14 millions au 1^{er} semestre 2014).

2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net, en baisse de 11,2 % (25 millions d'euros), s'élève à 198 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (223 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) (voir note D.3. " Charges et produits financiers " de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels 2015).

Les autres produits et charges financiers, en hausse de 3 millions d'euros, font ressortir un produit net de 4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (produit net de 1 million d'euros au 1^{er} semestre 2014) (voir note D.3. " Charges et produits financiers " de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels 2015).

2.3. Charge d'impôts

La charge d'impôt, correspondant à l'impôt sur les sociétés et aux impôts différés s'élève à 252 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (221 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014), en hausse de 14,0 % (voir note D.4. " Impôts sur les bénéfices " de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels 2015).

2.4. Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 402 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, en hausse de 13,9 % (353 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Le résultat net part du Groupe par action est de 1,741 euro par action au 1^{er} semestre 2015 (1,528 euro par action au 1^{er} semestre 2014).

La part des intérêts minoritaires reste stable à 1 million d'euros au 1^{er} semestre 2015 comme au 1^{er} semestre 2014.

3. Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan au 30 juin 2015 est de 12 705 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 212 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (12 917 millions d'euros).

Cette diminution est notamment liée à la progression au 1^{er} semestre 2015 des amortissements (370 millions d'euros) supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (256 millions d'euros).

Elle traduit également la diminution de la juste valeur des produits dérivés actifs de 100 millions d'euros.

Le total de l'actif courant, soit 569 millions d'euros au 30 juin 2015, est en diminution de 28 millions d'euros (597 millions d'euros au 31 décembre 2014) du fait principalement de la baisse des disponibilités et équivalents de trésorerie de 26 millions d'euros, des clients et autres débiteurs de 12 millions d'euros, de la juste valeur des produits dérivés actifs courants de 3 millions d'euros, des autres actifs courants hors exploitation de 1 million d'euros et des stocks et travaux en cours de 1 million d'euros.

Ces baisses sont très partiellement compensées par la hausse des autres actifs courants d'exploitation de 14 millions d'euros et des actifs d'impôt exigible de 1 million d'euros.

Les capitaux propres diminuent de 98 millions d'euros et s'élèvent au 30 juin 2015 à 543 millions d'euros (641 millions d'euros au 31 décembre 2014). Cette évolution résulte du résultat positif du 1^{er} semestre 2015 – part du Groupe – de 402 millions d'euros, augmenté par les opérations enregistrées directement en capitaux propres de 23 millions d'euros et diminué par les distributions de dividendes et acomptes sur dividendes pour un montant total y compris ceux versés aux actionnaires minoritaires de 521 millions d'euros et les paiements en actions de 3 millions d'euros.

Le total des passifs non courants au 30 juin 2015 s'élève à 10 771 millions d'euros (10 803 millions d'euros au 31 décembre 2014), soit une baisse de 32 millions d'euros due pour l'essentiel à l'augmentation des autres emprunts et dettes financières de 61 millions d'euros, des impôts différés passifs non courants de 36 millions d'euros, des autres passifs non courants de 1 million d'euros d'une part, et de la diminution des emprunts obligataires de 85 millions d'euros, de la juste valeur des produits dérivés passifs non courants de 38 millions d'euros et des provisions non courantes de 7 millions d'euros, d'autre part.

Le total des passifs courants s'établit à 1 960 millions d'euros au 30 juin 2015 en baisse de 110 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (2 070 millions d'euros). Cette baisse est due principalement à la diminution de la part à court terme des emprunts de 92 millions d'euros, des passifs d'impôt exigible de 27 millions d'euros, des autres passifs courants d'exploitation de 14 millions d'euros et des autres passifs courants hors exploitation de 3 millions d'euros, d'une part, compensée par la hausse des provisions courantes de 20 millions d'euros, de la juste valeur des produits dérivés passifs courants de 4 millions d'euros et des fournisseurs de 2 millions d'euros, d'autre part.

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'endettement financier net du Groupe** s'élève à 10 739 millions d'euros au 30 juin 2015 (10 760 millions d'euros au 31 décembre 2014), en diminution de 21 millions d'euros.

4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître **une trésorerie nette de clôture** de 43 millions d'euros, en diminution de 14 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (69 millions d'euros).

Cette variation s'analyse de la façon suivante :

- **la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts** (CAFICE) ressort à 1 195 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, en hausse de 3,5 % par rapport à celle du 1^{er} semestre 2014 (1 155 millions d'euros). Le taux de CAFICE/Chiffre d'affaires passe de 73,0 % au 1^{er} semestre 2014 à 73,5 % au 1^{er} semestre 2015 ;
- **les flux de trésorerie générés par l'activité** s'élèvent à 729 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, en hausse de 6,4 % par rapport à ceux du 1^{er} semestre 2014 (685 millions d'euros) ;

- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements** représentent 249 millions d'euros du 1^{er} semestre 2015, en baisse de 5,3 % par rapport à ceux du 1^{er} semestre 2014 (263 millions d'euros);
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 504 millions d'euros du 1^{er} semestre 2015 à comparer à des flux négatifs de 490 millions d'euros du 1^{er} semestre 2014. Ils intègrent les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (520 millions d'euros), les emprunts long terme et lignes de crédit long terme octroyés pour un montant de 220 millions d'euros, les remboursements d'emprunts à long terme pour un total de 206 millions d'euros et la variation positive des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes de 3 millions d'euros.

5. Comptes sociaux

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ASF s'établit au 1^{er} semestre 2015 à 1283 millions d'euros, soit une progression de 3,0% par rapport à la même période de 2014 (1246 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

5.2. Résultat net

Le résultat net d'ASF est au 1^{er} semestre 2015 de 433 millions d'euros, en hausse de 7,3 % par rapport à la même période de 2014 (403 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Il intègre notamment les dividendes reçus de sa filiale Escota pour 159 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 comme au 1^{er} semestre 2014.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2015

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS	14
Compte de résultat consolidé de la période	14
État du résultat global consolidé de la période	15
Bilan consolidé actif	16
Bilan consolidé passif	16
Tableau des flux de trésorerie consolidés	17
Variation des capitaux propres consolidés	18
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS	19
A. Saisonnalité de l'activité	20
B. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode	20
C. Information sectorielle	23
D. Notes relatives au compte de résultat	24
E. Notes relatives au bilan	27
F. Autres notes	36
G. Notes sur les litiges	37
H. Événements postérieurs à la clôture	37

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014 ⁽¹⁾	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires⁽²⁾	D.1.	1 626	1 583	3 420
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires		222	145	369
Chiffre d'affaires total		1 848	1 728	3 789
Produits des activités annexes		17	17	33
Charges opérationnelles	D.2.	(1 014)	(947)	(2 115)
Résultat opérationnel sur activité	D.2.	851	798	1 707
Païement en actions (IFRS 2)	D.2.	(1)	(1)	(4)
Résultats des sociétés mises en équivalence		(1)		(3)
Autres éléments opérationnels courants				
Résultat opérationnel courant	D.2.	849	797	1 700
Résultat opérationnel	D.2.	849	797	1 700
Coût de l'endettement financier brut		(198)	(223)	(440)
Produits financiers des placements de trésorerie				1
Coût de l'endettement financier net	D.3.	(198)	(223)	(439)
Autres produits et charges financiers	D.3.	4	1	(5)
Impôts sur les bénéfices	D.4.	(252)	(221)	(479)
Résultat net		403	354	777
Résultat net - part des intérêts minoritaires		1	1	2
Résultat net - part du Groupe		402	353	775
Résultat net par action - part du Groupe	D.5.			
Résultat net par action (en euros)		1,741	1,528	3,353
Résultat net dilué par action (en euros)		1,741	1,528	3,353

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note B.4.

(2) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2015			1 ^{er} semestre 2014 ⁽¹⁾			Exercice 2014 ⁽¹⁾		
		Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net		402	1	403	353	1	354	775	2	777
Instruments financiers : variations de juste valeur	E.10.2.	45		45	(67)		(67)	(79)		(79)
dont :										
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>				0			0	1		1
<i>Couvertures de flux de trésorerie⁽²⁾</i>		45		45	(67)		(67)	(80)		(80)
Écarts de conversion				0			0	1		1
Impôt ⁽³⁾	E.10.2.	(16)		(16)	23		23	27		27
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net		29		29	(44)		(44)	(51)		(51)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		(9)		(9)	(9)		(9)	(10)		(10)
Impôt		3		3	3		3	4		4
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net		(6)		(6)	(6)		(6)	(6)		(6)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres		23	0	23	(50)	0	(50)	(57)	0	(57)
dont :										
<i>Sociétés contrôlées</i>		23		23	(50)		(50)	(57)		(57)
<i>Sociétés mises en équivalence</i>										
Résultat global		425	1	426	303	1	304	718	2	720

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note B.4.

(2) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(3) Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) pour - 16 millions d'euros (+ 23 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2015	30/06/2014 ^(*)	31/12/2014 ^(*)
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	E.6.	11 415	11 561	11 493
Autres immobilisations incorporelles		36	46	39
Immobilisations corporelles	E.7.	656	714	687
Participations dans les sociétés mises en équivalence	E.8.	5	8	5
Autres actifs financiers non courants	E.9.	16	15	16
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	E.14.	577	549	677
Total actifs non courants		12 705	12 893	12 917
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	E.13.1.	5	5	6
Clients et autres débiteurs	E.13.1.	274	273	286
Autres actifs courants d'exploitation	E.13.1.	95	105	81
Autres actifs courants hors exploitation		30	39	31
Actifs d'impôt exigible		1	10	
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	E.14.	114	114	117
Actifs financiers courants non actifs de gestion de trésorerie	E.14.	7	4	7
Disponibilités et équivalents de trésorerie	E.14.	43	57	69
Total actifs courants		569	607	597
Total actifs		13 274	13 500	13 514

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note B.4.

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2015	30/06/2014 ^(*)	31/12/2014 ^(*)
Capitaux propres				
Capital social		29	29	29
Réserves consolidées		269	269	17
Réserves de conversion		1		1
Résultat net - part du Groupe		402	353	775
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	E.10.2.	(162)	(177)	(185)
Capitaux propres - part du Groupe		539	474	637
Intérêts minoritaires	E.10.4.	4	4	4
Total capitaux propres		543	478	641
Passifs non courants				
Provisions non courantes	E.12.	107	115	114
Emprunts obligataires	E.14.	6 817	6 779	6 902
Autres emprunts et dettes financières	E.14.	3 524	4 130	3 463
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	E.14.	203	195	241
Autres passifs non courants		19	17	18
Impôts différés passifs		101	102	65
Total passifs non courants		10 771	11 338	10 803
Passifs courants				
Provisions courantes	E.13.2.	436	394	416
Fournisseurs	E.13.1.	76	69	74
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	E.14.	31	26	27
Autres passifs courants d'exploitation	E.13.1.	362	364	376
Autres passifs courants hors exploitation		150	197	153
Passifs d'impôt exigible				27
Dettes financières courantes	E.14.	905	634	997
Trésorerie passive	E.14.			
Total passifs courants		1 960	1 684	2 070
Total passifs et capitaux propres		13 274	13 500	13 514

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note B.4.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014(*)	Exercice 2014(*)
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)	403	354	777
Dotations nettes aux amortissements	370	363	736
Dotations (reprises) aux provisions	(18)		(8)
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements			13
Résultat sur cessions		1	1
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées			3
Coûts d'emprunt immobilisés	(10)	(7)	(15)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	198	223	439
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	252	221	479
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1 195	1 155	2 425
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	1	(14)	31
Impôts payés	(254)	(236)	(488)
Intérêts financiers nets payés	(213)	(220)	(386)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	729	685
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>	<i>(8)</i>
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(4)	(5)	(8)
Cash flow opérationnel	725	680	1 574
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>	<i>(253)</i>	<i>(237)</i>	<i>(541)</i>
<i>Cession d'immobilisations d'exploitation du domaine concédé</i>	<i>7</i>	<i>(22)</i>	<i>(14)</i>
Investissements du domaine concédé	(246)	(259)	(555)
Cash flow libre (après investissements)	479	421	1 019
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>			3
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>			(2)
Investissements financiers nets			1
Autres	1	1	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(249)	(263)
Dividendes payés			
- aux actionnaires d'ASF	(520)	(460)	(716)
- aux minoritaires des sociétés intégrées	(1)	(1)	(2)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	220	720	720
Remboursements d'emprunts long terme	(206)	(744)	(708)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	3	(5)	(370)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(504)	(1 076)
Autres variations	IV	(2)	(4)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III + IV	(26)	(60)
Trésorerie nette à l'ouverture	69	129	129
Trésorerie nette à la clôture	43	57	69
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(3)	5	370
(Émission) remboursement des emprunts	(14)	24	(12)
Autres variations	66	(62)	(123)
Variation de l'endettement financier net	21	(109)	171
Endettement financier net en début de période	(10 760)	(10 931)	(10 931)
Endettement financier net en fin de période	(10 739)	(11 040)	(10 760)

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note B.4.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres – part du Groupe								
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 31/12/2013	29	20	743		(127)	665	4	669
Changement de méthode (IFRIC 21)		(31)				(31)		(31)
Capitaux propres 31/12/2013(*)	29	(11)	743		(127)	634	4	638
Résultat net de la période			353			353	1	354
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					(50)	(50)		(50)
Résultat global de la période			353		(50)	303	1	304
Affectation du résultat et dividendes distribués		283	(743)			(460)	(1)	(461)
Paiements en actions (IFRS 2)		(3)				(3)		(3)
Capitaux propres 30/06/2014(*)	29	269	353		(177)	474	4	478
Résultat net de la période			422			422	1	423
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres				1	(8)	(7)		(7)
Résultat global de la période			422	1	(8)	415	1	416
Affectation du résultat et dividendes distribués		(256)				(256)	(1)	(257)
Paiements en actions (IFRS 2)		4				4		4
Capitaux propres 31/12/2014(*)	29	17	775	1	(185)	637	4	641
Résultat net de la période			402			402	1	403
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					23	23		23
Résultat global de la période			402		23	425	1	426
Affectation du résultat et dividendes distribués		255	(775)			(520)	(1)	(521)
Paiements en actions (IFRS 2)		(3)				(3)		(3)
Capitaux propres 30/06/2015	29	269	402	1	(162)	539	4	543

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note B.4.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS

A.	Saisonnalité de l'activité	20
B.	Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode	20
B.1.	Principes généraux	20
B.2.	Méthodes de consolidation	21
B.3.	Règles et méthodes d'évaluation	22
B.4.	Changement de méthode comptable: application d'IFRIC21 "Droits ou taxes"	23
C.	Information sectorielle	23
D.	Notes relatives au compte de résultat	24
D.1.	Chiffre d'affaires	24
D.2.	Résultat opérationnel	25
D.3.	Charges et produits financiers	26
D.4.	Impôts sur les bénéfices	26
D.5.	Résultat par action	26
E.	Notes relatives au bilan	27
E.6.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	27
E.7.	Immobilisations corporelles	28
E.8.	Participations dans les sociétés mises en équivalence: entreprises associées	28
E.9.	Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	29
E.10.	Capitaux propres	29
E.11.	Paiements en actions	30
E.12.	Provisions non courantes	30
E.13.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	31
E.14.	Informations relatives à l'endettement financier net	32
E.15.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	34
E.16.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	34
F.	Autres notes	36
F.17.	Transactions avec les parties liées	36
F.18.	Obligations contractuelles attachées aux contrats de concession	36
G.	Note sur les litiges	37
H.	Événements postérieurs à la clôture	37
H.19.	Versement d'un acompte sur dividende	37
H.20.	Autres événements postérieurs à la clôture	37

A. Saisonnalité de l'activité

Le 1^{er} semestre de l'exercice est marqué par une saisonnalité de l'activité du Groupe.

En effet, dans les sociétés de concessions autoroutières, le volume de trafic au 1^{er} semestre est inférieur à celui du 2nd semestre, en raison du niveau élevé du trafic des véhicules légers constaté durant la période estivale. Au cours des derniers exercices, le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre représentait entre 46 % à 47 % du chiffre d'affaires de l'année, selon les réseaux et les années.

Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du 1^{er} semestre ne peuvent donc pas être extrapolés sur l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du 1^{er} semestre, en raison du moindre niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du cash-flow opérationnel, dont une grande partie est réalisée au 2nd semestre.

L'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes semestriels du Groupe.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté semestriel.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (ex. redevances de brevets, licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre sont provisionnés à la clôture de la période.

B. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode

B.1. Principes généraux

Les principes comptables retenus au 30 juin 2015 sont les mêmes que ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 (voir note B.1.1. "Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015").

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2015 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire". Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 juillet 2015. S'agissant de comptes consolidés résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour des comptes consolidés annuels et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés semestriels résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2015⁽¹⁾.

Les états financiers consolidés semestriels résumés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

B.1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2015 concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 "Droits ou taxes". Les impacts sur les états financiers consolidés du Groupe liés à sa première application sont décrits en note B.4. Changement de méthode comptable : application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes".

B.1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 30 juin 2015

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

- IFRS 15 "Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients";
- IFRS 9 "Instruments financiers";
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 "Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables";
- Amendements à IFRS 11 "Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes";

(1) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

- Amendements à IAS 1 "Amélioration des informations à fournir en annexe";
- Amendements à IAS 19 "Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel";
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

Le groupe ASF réalise actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes.

B.2. Méthodes de consolidation

B.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 "États financiers consolidés", les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, ASF réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

L'analyse du contrôle est revue en cas d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

La norme IFRS 11 "Partenariats" concerne tous les aspects relatifs à la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint. Cette norme n'a pas d'impact au sein du groupe ASF puisque le Groupe ne détient aucune coentreprise ou activité conjointe.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises". L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires matériels ou d'entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. ASF ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités".

Les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont Escota et Jamaican Infrastructure Operator (JIO).

Les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont les entreprises associées TransJamaican Highway et Axxès.

Les comptes consolidés d'ASF regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur d'autres agrégats.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	30/06/2015			30/06/2014			31/12/2014		
	Total	France	International	Total	France	International	Total	France	International
ASF et filiales en intégration globale	3	2	1	5	4	1	3	2	1
Entreprises associées(*)	2	1	1	2	1	1	2	1	1
Total	5	3	2	7	5	2	5	3	2

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

B.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une entreprise associée du Groupe consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée.

B.2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

B.2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

B.2.5. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêts du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

B.3. Règles et méthodes d'évaluation

B.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés semestriels de la période ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations concernant les éléments suivants :

- valorisations des paiements en actions (charge IFRS 2) ;
- évaluations des engagements de retraite ;
- évaluations des provisions ;
- détermination des taux d'actualisation retenus pour mettre en œuvre les tests de dépréciation d'actifs (IAS 36) et pour actualiser les provisions (IAS 37) et les engagements liés aux avantages du personnel (IAS 19) ;
- valorisations de certains instruments financiers à la juste valeur.

B.3.2. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe en note E.16. " Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable ".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du " risque de contrepartie " pour les instruments dérivés actifs et du " risque de crédit propre " pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties;

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

B.3.3. Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêtés intermédiaires

B.3.3.1. Évaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du 1^{er} semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif de l'ensemble du Groupe estimé pour l'exercice 2015 (y compris impôts différés). Ce taux est, le cas échéant, ajusté des incidences fiscales liées aux éléments à caractère inhabituel de la période.

B.3.3.2. Engagements de retraite

Il n'est pas effectué de nouveau calcul actuariel complet à la clôture des comptes consolidés semestriels résumés. La charge du semestre au titre des engagements de retraite est égale à la moitié de la charge calculée au titre de 2015 sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2014. Les impacts liés aux variations d'hypothèses sur les avantages postérieurs à l'emploi intervenues sur le 1^{er} semestre 2015 (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

B.4. Changement de méthode comptable: application d'IFRIC 21 " Droits ou taxes "

L'interprétation IFRIC 21 " Droits ou taxes " précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 " Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ". Elle clarifie notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'associer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. L'interprétation IFRIC 21 ne traite pas en revanche de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au niveau du groupe ASF, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification du rythme de reconnaissance de trois droits ou taxes en France, auparavant constatées prorata temporis au cours de chaque arrêté intermédiaire : la taxe foncière, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la redevance domaniale des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les deux premières taxes sont désormais intégralement comptabilisées au passif du bilan (contrepartie résultat) le 1^{er} janvier alors que la redevance domaniale est dorénavant enregistrée dans son intégralité au 1^{er} juillet.

L'interprétation IFRIC 21 étant d'application rétrospective, les états financiers consolidés du Groupe présentés au titre du 30 juin 2014 ont été modifiés selon ces nouvelles dispositions. Le résultat opérationnel sur activité et le résultat net du 1^{er} semestre 2014 ont ainsi été ajustés pour des montants positifs de respectivement 50 millions d'euros et 31 millions d'euros. Les impacts sur le bilan consolidé au 30 juin 2014 correspondent à une diminution des réserves consolidées pour un montant de 31 millions d'euros après impôts.

L'application d'IFRIC 21 a peu d'incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2014 (- 3 millions d'euros sur le résultat opérationnel sur activité et - 1 million d'euros le résultat net). Les impacts d'IFRIC 21 sur le bilan consolidé du 31 décembre 2014 sont une diminution des autres actifs courants d'exploitation de 58 millions d'euros, des autres passifs courants d'exploitation de 5 millions d'euros, des passifs d'impôts différés de 21 millions d'euros et des réserves consolidées de 31 millions d'euros après impôts. Les états financiers au 31 décembre 2014 ont également été retraités.

C. Information sectorielle

Le groupe ASF est géré comme un seul secteur d'activité, l'activité de perception du péage à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, des locations de mise à disposition de fibres optiques, des stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

D. Notes relatives au compte de résultat

D.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014	Variation 1 ^{er} semestre 2015 vs 1 ^{er} semestre 2014	Exercice 2014
Chiffre d'affaires péages	1 589	1 545	2,9%	3 333
Redevances des installations commerciales	25	26	-3,8%	60
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	12	12	0,0%	27
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 626	1 583	2,7%	3 420
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	222	145	53,1%	369
Chiffre d'affaires total	1 848	1 728	6,9%	3 789

La ventilation du chiffre d'affaires en France et à l'international et par société du Groupe est la suivante :

1^{er} semestre 2015

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France			À l'international Jamaican Infrastructure Operator	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2015
	ASF	Escota	Total		
Chiffre d'affaires péages	1 256	333	1 589		1 589
Redevances des installations commerciales	22	3	25		25
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	5	2	7	5	12
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 283	338	1 621	5	1 626
Répartition du Chiffre d'affaires réalisé en France	79,1%	20,9%	100,0%		
Répartition du Chiffre d'affaires total	78,9%	20,8%	99,7%	0,3%	100,0%
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	186	36	222		222
Chiffre d'affaires total	1 469	374	1 843	5	1 848

1^{er} semestre 2014

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France				Total	À l'international Jamaican Infrastructure Operator	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2014
	ASF	Escota	Truck Etape	Openly			
Chiffre d'affaires péages	1 218	327			1 545		1 545
Redevances des installations commerciales	22	4			26		26
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	6	1		1	8	4	12
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 246	332	0	1	1 579	4	1 583
Répartition du Chiffre d'affaires réalisé en France	78,9%	21,0%	0,0%	0,1%	100,0%		
Répartition du Chiffre d'affaires total	78,7%	21,0%	0,0%	0,1%	99,7%	0,3%	100,0%
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	129	16	0	1	145		145
Chiffre d'affaires total	1 375	348	0	1	1 724	4	1 728

Exercice 2014

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France				Total	À l'international	Chiffre d'affaires Exercice 2014
	ASF	Escota	Truck Etape	Openly		Jamaican Infrastructure Operator	
Chiffre d'affaires péages	2 648	685			3 333		3 333
Redevances des installations commerciales	52	8			60		60
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	13	4		2	19	8	27
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2 713	697	0	2	3 412	8	3 420
Répartition du Chiffre d'affaires réalisé en France	79,5 %	20,4 %	0,0 %	0,1 %	100,0 %		
Répartition du Chiffre d'affaires total	79,3 %	20,4 %	0,0 %	0,1 %	99,8 %	0,2 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	312	57	0	2	369		369
Chiffre d'affaires total	3 025	754	0	2	3 781	8	3 789

D.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014 ⁽¹⁾	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires⁽²⁾	1 626	1 583	3 420
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	222	145	369
Chiffre d'affaires total	1 848	1 728	3 789
Produits des activités annexes	17	17	33
Achats consommés	(13)	(14)	(27)
Services extérieurs	(71)	(69)	(152)
Personnel intérimaire	(1)	(1)	(2)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(227)	(150)	(381)
Impôts et taxes	(178)	(174)	(477)
Charges de personnel	(159)	(163)	(323)
Autres produits et charges opérationnels sur activité		(1)	
Dotations aux amortissements	(370)	(365)	(736)
Dotations nettes aux provisions	5	(10)	(17)
Charges opérationnelles	(1 014)	(947)	(2 115)
Résultat opérationnel sur activité	851	798	1 707
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	52,3 %	50,4 %	49,9 %
Païement en actions (IFRS 2)	(1)	(1)	(4)
Résultats des sociétés mises en équivalence	(1)		(3)
Autres éléments opérationnels courants			
Résultat opérationnel courant	849	797	1 700
Résultat opérationnel	849	797	1 700

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note B.4.

(2) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges courants.

D.3. Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014	Exercice 2014
Coût de l'endettement financier brut	(198)	(223)	(440)
Produits financiers des placements de trésorerie			1
Coût de l'endettement financier net	(198)	(223)	(439)
Coûts d'emprunts immobilisés	10	7	15
Coûts d'actualisation	(6)	(6)	(20)
Autres produits et charges financiers	4	1	(5)

Au 1^{er} semestre 2015, le coût de l'endettement financier net s'élève à 198 millions d'euros, en diminution de 25 millions d'euros (223 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014). Cette évolution traduit :

- la baisse du taux moyen lié aux taux des obligations émises en 2014, globalement inférieurs au taux moyen des dettes remboursées en 2014 et 2015 et à la baisse des taux sur l'encours à taux variable et,
- dans une moindre mesure, la diminution relative de l'encours moyen de dette à long terme.

Les autres charges et produits financiers font ressortir un produit net de 4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (produit net de 1 million d'euros au 1^{er} semestre 2014). Ils intègrent notamment :

- les coûts d'emprunts incorporés au coût des immobilisations en cours de construction pour 10 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) ;
- les coûts d'actualisation des provisions et des dettes et créances à plus d'un an pour 6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014). Ils proviennent principalement des provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de 5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) et des provisions pour engagements de retraite à hauteur de 1 million d'euros au 1^{er} semestre 2015 (2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

D.4. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 252 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (221 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Le taux effectif d'impôt, hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence et l'impôt sur la quote-part de dividendes reçus de la filiale Escota, est proche de 38,4 % sur le 1^{er} semestre 2015 (38,4 % au 1^{er} semestre 2014).

Ce taux traduit le taux d'impôt théorique en vigueur en France de 38,0 % (taux d'imposition de droit commun majoré de la contribution exceptionnelle de 10,7 % applicable depuis 2013).

D.5. Résultat par action

Le capital de la société est depuis 2002 composé de 230 978 001 actions. La société ne détient pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul au 1^{er} semestre 2015 comme au 1^{er} semestre 2014 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action au 1^{er} semestre 2015 s'élève à 1,741 euro (1,528 euro au 1^{er} semestre 2014).

E. Notes relatives au bilan

E.6. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2014	19 496	609	(339)	19 766
Acquisitions de la période ^(*)	55	329	(20)	364
Sorties de la période	(2)			(2)
Autres mouvements	298	(271)		27
Au 31/12/2014	19 847	667	(359)	20 155
Acquisitions de la période ^(*)	16	215	(1)	230
Sorties de la période				0
Autres mouvements	82	(79)		3
Au 30/06/2015	19 945	803	(360)	20 388
Amortissements				
Au 01/01/2014	8 183	0	(130)	8 053
Amortissements de la période	618		(9)	609
Sorties de la période				0
Autres mouvements				0
Au 31/12/2014	8 801	0	(139)	8 662
Amortissements de la période	315		(4)	311
Sorties de la période				0
Autres mouvements				0
Au 30/06/2015	9 116	0	(143)	8 973
Valeur nette				
Au 01/01/2014	11 313	609	(209)	11 713
Au 31/12/2014	11 046	667	(220)	11 493
Au 30/06/2015	10 829	803	(217)	11 415

(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements du 1^{er} semestre 2015 s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 220 millions d'euros (349 millions d'euros pour l'année 2014).

Les coûts d'emprunts incorporés du 1^{er} semestre 2015 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 10 millions d'euros (15 millions d'euros pour l'année 2014).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 803 millions d'euros au 30 juin 2015 (dont 646 millions d'euros pour ASF et 157 millions d'euros pour Escota) à comparer à 667 millions d'euros au 31 décembre 2014 (dont 534 millions d'euros pour ASF et 133 millions d'euros pour Escota). Les investissements d'ASF portent notamment sur les travaux de dédoublement de l'autoroute A9 près de Montpellier et d'élargissement de l'autoroute A63 dans le Sud-Ouest de la France.

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note D. " Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession " du rapport financier annuel consolidé 2014.

Les principaux engagements rattachés à ces contrats sont décrits en note F.18. " Obligations contractuelles attachées aux contrats de concession " du présent rapport.

E.7. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Total
Valeur brute				
Au 31/12/2014	2 165	68	(8)	2 225
Au 30/06/2015	2 172	70	(9)	2 233
Amortissements				
Au 31/12/2014	1 545	0	(7)	1 538
Au 30/06/2015	1 584	0	(7)	1 577
Valeur nette				
Au 31/12/2014	620	68	(1)	687
Au 30/06/2015	588	70	(2)	656

E.8. Participations dans les sociétés mises en équivalence: entreprises associées

E.8.1. Variation au cours de la période

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Valeur des titres en début de période	5	8
Part du Groupe dans les résultats de la période	(1)	(3)
Dividendes distribués		
Variation de périmètre et écarts de conversion	1	
Valeur des titres en fin de période	5	5

E.8.2. Informations financières agrégées

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 30 juin 2015 comme au 31 décembre 2014 concernent les sociétés Transjamaican Highway et Axxès.

(en millions d'euros)	30/06/2015		31/12/2014	
	Transjamaican Highway	Axxès	Transjamaican Highway	Axxès
% de détention	12,6%	35,5%	12,6%	35,5%
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	2	150	3	313
Résultat opérationnel				(7)
Résultat net	(1)		(4)	
Bilan				
Actifs non courants	35	8	32	7
Actifs courants	4	64	4	59
Capitaux propres	7		5	
Passifs non courants	32	1	31	1
Passifs courants		71		65
Endettement financier net	(28)	12	(25)	16

Au 30 juin 2015 comme au 31 décembre 2014, aucune perte non reconnue au titre des entreprises associées n'existe.

E.8.3. Transactions avec les parties liées

Au 1^{er} semestre 2015, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport au 31 décembre 2014 (ces dernières sont mentionnées en note C.9.3. "Transactions avec les parties liées" du rapport financier annuel consolidé 2014).

E.9. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Actifs disponibles à la vente nets	5	5
Prêts et créances au coût amorti	11	11
Total	16	16
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants ^(*)	577	677
Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	593	693

(*) Voir note E.15. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du présent rapport.

Les actifs disponibles à la vente s'élevaient à 5 millions d'euros au 30 juin 2015 comme au 31 décembre 2014. Ils concernent exclusivement des titres de participation cotés pour 5 millions d'euros.

Au 30 juin 2015, les prêts à long terme et autres créances, évalués au coût amorti, s'élevaient à 11 millions d'euros, inchangés par rapport au 31 décembre 2014. Ils comprennent principalement des prêts correspondant à la participation des sociétés à l'effort construction.

L'endettement financier net inclut la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note E.14. "Informations relatives à l'endettement financier net" du présent rapport).

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs courants d'exploitation pour 1 million d'euros au 30 juin 2015 (2 millions d'euros au 31 décembre 2014).

E.10. Capitaux propres

E.10.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions.

E.10.2. Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2015			31/12/2014		
	Part du Groupe	Minoritaires	Total	Part du Groupe	Minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	2	0	2	1	0	1
Variations de juste valeur de la période			0	1		1
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	2	0	2	0	2
Couverture de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture	(256)	0	(256)	(176)	0	(176)
Variations de juste valeur de la période	23		23	(128)		(128)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	22		22	48		48
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(211)	0	(211)	0	(211)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	I+II	(209)	0	(254)	0	(254)
Effet impôt associé		73	73	89		89
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(136)	0	(165)	0	(165)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(20)	0	(20)	(14)	0	(14)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(9)		(9)	(10)		(10)
Effet impôt associé	3		3	4		4
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	IV	(26)	0	(20)	0	(20)
Total des opérations enregistrées directement en capitaux propres	III+IV	(162)	0	(185)	0	(185)

Les variations de juste valeur relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'émissions d'emprunts futurs (mise en place de swap de taux d'intérêts à départ décalé). Ces opérations sont décrites en note C.16.1.3. "Description des opérations de couverture de flux de trésorerie" du rapport financier annuel consolidé 2014.

E.10.3. Dividendes

Les dividendes versés par ASFSA au titre des exercices 2014 et 2013 s'analysent de la façon suivante :

	2014	2013
Acompte sur dividende		
Montant (en millions d'euros) (I)	256	275
Par action en euros	1,11	1,19
Solde du dividende distribué		
Montant (en millions d'euros) (II)	520	460
Par action en euros	2,25	1,99
Dividende net global attribué à chaque action		
Montant (en millions d'euros) (I) + (II)	776	735
Par action en euros	3,36	3,18

ASF a procédé au paiement du solde du dividende de l'exercice 2014 en mars 2015 pour un montant de 520 millions d'euros.

E.10.4. Intérêts minoritaires

Aucune acquisition ou cession d'intérêts minoritaires n'a eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2015.

E.11. Paiements en actions**Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF**

Depuis l'acquisition du groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient du plan d'épargne Groupe octroyé par la société mère VINCI et certains salariés de plans d'actions de performance.

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 1 million d'euros au titre du 1^{er} semestre 2015 (1 million d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Concernant les actions de performance, le Conseil d'administration de VINCI du 14 avril 2015 a décidé de mettre en place à nouveau un plan d'incitation à long terme qui consiste en l'attribution, à certains collaborateurs, d'une allocation conditionnelle comportant une partie en numéraire ("cash différé" ; hors champ d'application IFRS 2) et une partie sous la forme d'une attribution d'actions de performance. L'allocation en numéraire et les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance pour les actions de performance.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

E.12. Provisions non courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30/06/2015	31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite	E.12.1.	102	109
Autres provisions non courantes	E.12.2.	5	5
Total des provisions non courantes à plus d'un an		107	114

E.12.1. Provisions pour engagements de retraite

Au 30 juin 2015, les provisions pour engagements de retraite liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 104 millions d'euros (dont 102 millions d'euros à plus d'un an) contre 112 millions d'euros au 31 décembre 2014 (dont 109 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire et, d'autre part, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux. La part à moins d'un an de ces provisions (2 millions d'euros au 30 juin 2015 et 3 millions d'euros au 31 décembre 2014) est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

Le détail des avantages du personnel dont bénéficient les salariés du Groupe est présenté en note C.13.1. "Provisions pour engagements de retraite" du rapport financier annuel consolidé 2014.

La charge comptabilisée au 1^{er} semestre 2015 au titre des engagements de retraite est égale à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2015 déterminée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2014 et conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

E.12.2. Autres provisions non courantes

Au cours du 1^{er} semestre 2015 et de l'exercice 2014, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2014	55	5	(10)	(1)	(41)	3	11
Autres avantages au personnel	12		(4)				8
Autres risques	9	2	(5)	(5)			1
Reclassement part à moins d'un an	(10)					6	(4)
31/12/2014	11	2	(9)	(5)	0	6	5
Autres avantages au personnel	8		(2)				6
Autres risques	1						1
Reclassement part à moins d'un an	(4)					2	(2)
30/06/2015	5	0	(2)	0		2	5

Autres avantages au personnel

Au 30 juin 2015, les provisions pour autres avantages au personnel (médailles du travail et CATS) s'élevaient à 6 millions d'euros (dont 4 millions d'euros à plus d'un an) à comparer à 8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (dont 5 millions d'euros à plus d'un an).

Provisions pour autres risques

Au 30 juin 2015, les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, s'élevaient à 1 million d'euros (1 million d'euros au 31 décembre 2014).

E.13. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

E.13.1. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	30/06/2015	30/06/2014 ^(*)	31/12/2014 ^(*)	Variations 30/06/2015 - 31/12/2014 ^(*)	
				Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	5	5	6	(1)	
Clients et autres débiteurs	274	273	286	(12)	
Autres actifs courants d'exploitation	95	105	81	14	
Stocks et créances d'exploitation (I)	374	383	373	1	0
Fournisseurs	(76)	(69)	(74)	(2)	
Autres passifs courants d'exploitation	(362)	(364)	(376)	14	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(438)	(433)	(450)	12	0
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I+II)	(64)	(50)	(77)	13	0
Provisions courantes	(436)	(394)	(416)	(14)	(6)
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(1)	(7)	(1)		
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(500)	(444)	(493)	(1)	(6)

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note B.4.

E.13.2. Analyse des provisions courantes

Au cours du 1^{er} semestre 2015 et de l'exercice 2014, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2014	363	64	(41)	(5)	(1)	380
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	359	63	(38)	(4)		380
Autres risques courants	15	27	(4)	(3)		35
Reclassement part à moins d'un an	6				(5)	1
31/12/2014	380	90	(42)	(7)	(5)	416
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	380	27	(11)			396
Autres risques courants	35	5	(1)			39
Reclassement part à moins d'un an	1					1
30/06/2015	416	32	(12)	0	0	436

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer par ASF et Escota pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent ASF pour 331 millions d'euros au 30 juin 2015 (319 millions d'euros au 31 décembre 2014) et Escota pour 65 millions d'euros au 30 juin 2015 (61 millions d'euros au 31 décembre 2014).

E.14. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 30 juin 2015, l'endettement financier net, tel que défini par le groupe ASF, est stable par rapport au 31 décembre 2014 et ressort à 10,8 milliards d'euros.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

Catégories comptables	(en millions d'euros)	30/06/2015				31/12/2014					
		Non courant	réf.	Courant ⁽¹⁾	réf.	Total	Non courant	réf.	Courant ⁽¹⁾	réf.	Total
	Emprunts obligataires	(6 817)	(1)	(168)	(3)	(6 985)	(6 902)	(1)	(184)	(3)	(7 086)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(3 524)	(2)	(737)	(3)	(4 261)	(3 463)	(2)	(811)	(3)	(4 274)
	Dettes financières long terme⁽²⁾	(10 341)		(905)		(11 246)	(10 365)		(995)		(11 360)
Passifs financiers évalués au coût amorti	Autres dettes financières courantes				(3)					(3)	
	Comptes courants financiers passifs				(3)				(2)	(3)	(2)
	I – Dettes financières brutes	(10 341)		(905)		(11 246)	(10 365)		(997)		(11 362)
	dont : Incidence des couvertures de juste valeur	(562)				(562)	(658)				(658)
Prêts et créances	Comptes courants financiers actifs			7	(6)	7			7	(6)	7
	Actifs financiers de gestion de trésorerie				(6)					(6)	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Équivalents de trésorerie			31	(7)	31			57	(7)	57
	Disponibilités			12	(7)	12			12	(7)	12
	II – Actifs financiers			50		50			76		76
	Instrumentés dérivés passifs	(203)	(4)	(31)	(5)	(234)	(241)	(4)	(27)	(5)	(268)
Dérivés	Instrumentés dérivés actifs	577	(8)	114	(9)	691	677	(8)	117	(9)	794
	III – Instruments dérivés	374		83		457	436		90		526
	Endettement financier net (I + II + III)	(9 967)		(772)		(10 739)	(9 929)		(831)		(10 760)

(1) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(2) Y compris la part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	réf.	30/06/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	(1)	(6 817)	(6 902)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(3 524)	(3 463)
Dettes financières courantes	(3)	(905)	(997)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(4)	(203)	(241)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(5)	(31)	(27)
Actifs financiers courants non actifs de gestion de trésorerie	(6)	7	7
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(7)	43	69
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	(8)	577	677
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	(9)	114	117
Endettement financier net		(10 739)	(10 760)

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en juste valeur des produits dérivés actifs/passifs courants quelles que soient leurs maturités.

E.14.1. Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières long terme s'élèvent à 11,2 milliards d'euros au 30 juin 2015 et diminuent de 114 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (11,4 milliards d'euros).

Les principaux mouvements intervenus au cours du 1^{er} semestre 2015 sont :

- en avril 2015, les remboursements d'emprunts souscrits auprès de la CNA-BEI à un taux moyen de 6,16% pour un montant cumulé de 185 millions d'euros;
- le remboursement d'emprunts BEI pour 21 millions d'euros;
- l'augmentation de l'encours sur la ligne de crédit interne avec VINCI à hauteur de 220 millions d'euros.

Échéancier des dettes financières et des flux d'intérêts associés

Au 30 juin 2015, la maturité moyenne de la dette financière moyen/long terme du Groupe est de 5,0 ans (5,5 ans au 31 décembre 2014).

E.14.2. Ressources et liquidités

Au 30 juin 2015, le Groupe dispose d'un montant de 2,7 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 50 millions d'euros de trésorerie nette gérée (voir note E.14.2.1. "Trésorerie nette gérée") et 2,6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit à moyen terme confirmées disponibles (voir note E.14.2.2. "Lignes de crédit revolver").

E.14.2.1. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Équivalents de trésorerie	31	57
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	31	55
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine		2
Disponibilités	12	12
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie nette	43	69
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	0	0
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(*)		
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine		
Soldes des comptes courants de trésorerie	7	5
Trésorerie nette gérée	50	74

(*) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS7.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie sont suivis régulièrement à travers un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

E.14.2.2. Lignes de crédit revolver

ASF dispose d'une ligne de crédit revolver de 1,7 milliard d'euros dont l'échéance a été prorogée à mai 2020, assortie d'une option d'extension d'un an et de covenants financiers (voir note E.14.3.1. "Covenants financiers") et d'une ligne de crédit revolver interne avec VINCI pour un montant de 2 milliards d'euros arrivant à échéance en 2017.

Le montant autorisé et utilisé et le profil de maturité des lignes de crédit revolver d'ASF au 30 juin 2015 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Utilisation au 30/06/2015	Autorisation au 30/06/2015	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit revolving		1 670		1 670	
Ligne de crédit VINCI	1 050	2 000		2 000	
Total	1 050	3 670		3 670	

E.14.3. Covenants financiers et notations de crédit

E.14.3.1. Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers décrits dans le rapport financier annuel consolidé 2014 en note C.15.2.4. "Covenants financiers".

Au 30 juin 2015, les ratios afférents sont respectés.

E.14.3.2. Notations de crédit

Au 30 juin 2015, le Groupe dispose des notations suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	A-	Stable	A2
Moody's	Baa1	Stable	P2

E.15. Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique et les procédures de gestion des risques définies par le Groupe sont identiques à celles décrites dans le rapport financier annuel consolidé 2014 en note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers". Les opérations de mise en place ou de dénouement d'instruments de couverture réalisées au cours du semestre ne modifient pas significativement l'exposition du Groupe aux risques financiers potentiels.

Les principaux risques (risques de taux d'intérêt, risques de change et risques de crédit et de contrepartie) sont décrits respectivement en notes C.16.1., C.16.2. et C16.4. du rapport financier annuel consolidé 2014.

E.16. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du 1^{er} semestre 2015.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

30/06/2015

(en millions d'euros)

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				5			5	5			5
Titres de participation non cotés							0				0
Prêts et créances financières				11			11	11			11
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	0	0	0	16	0	0	16	16	0	0	16
II - Instruments dérivés actifs	36	655					691		691		691
Comptes courants financiers actifs			7				7	7			7
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalents de trésorerie							0				0
Équivalents de trésorerie			31				31	31 ⁽³⁾			31
Disponibilités			12				12	12			12
III - Actifs financiers courants	0	0	50	0	0	0	50	50	0	0	50
Total actif	36	655	50	16	0	0	757	66	691	0	757
Emprunts obligataires						(6985)	(6985)	(6960)	(559)		(7519)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(4261)	(4261)	(1843) ⁽⁴⁾	(2523)		(4366)
IV - Dettes financières à long terme	0	0	0	0	0	(11246)	(11246)	(8803)	(3082)	0	(11885)
V - Instruments dérivés passifs	(23)	(211)					(234)		(234)		(234)
Autres dettes financières courantes							0				0
Comptes courants financiers passifs							0				0
Découverts bancaires							0				0
VI - Autres passifs financiers courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total passif	(23)	(211)	0	0	0	(11246)	(11480)	(8803)	(3316)	0	(12119)
Total	13	444	50	16	0	(11246)	(10723)	(8737)	(2625)	0	(11362)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.9. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

(3) Principalement composés d'OPCVM et de bons de caisse.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

31/12/2014

(en millions d'euros)

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				5			5	5			5
Titres de participation non cotés							0				0
Prêts et créances financières				11			11	11			11
I – Actifs financiers non courants⁽²⁾	0	0	0	16	0	0	16	16	0	0	16
II – Instruments dérivés actifs	39	755					794		794		794
Comptes courants financiers actifs			7				7	7			7
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalents de trésorerie							0				0
Équivalents de trésorerie			57				57	55 ⁽³⁾	2		57
Disponibilités			12				12	12			12
III – Actifs financiers courants	0	0	76	0	0	0	76	74	2	0	76
Total actif	39	755	76	16	0	0	886	90	796	0	886
Emprunts obligataires						(7 086)	(7 086)	(7 189)	(618)		(7 807)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(4 274)	(4 274)	(1 900) ⁽⁴⁾	(2 480)		(4 380)
IV – Dettes financières à long terme	0	0	0	0	0	(11 360)	(11 360)	(9 089)	(3 098)	0	(12 187)
V – Instruments dérivés passifs	(26)	(242)					(268)		(268)		(268)
Autres dettes financières courantes							0				0
Comptes courants financiers passifs						(2)	(2)	(2)			(2)
Découverts bancaires							0				0
VI – Passifs financiers courants	0	0	0	0	0	(2)	(2)	(2)	0	0	(2)
Total passif	(26)	(242)	0	0	0	(11 362)	(11 630)	(9 091)	(3 366)	0	(12 457)
Total	13	513	76	16	0	(11 362)	(10 744)	(9 001)	(2 570)	0	(11 571)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.9. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

(3) Principalement composés d'OPCVM et de bons de caisse.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

F. Autres notes

F.17. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés du périmètre du groupe VINCI.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

Au 1^{er} semestre 2015, il n'y a pas eu de modification significative de la nature des transactions effectuées par le Groupe avec les parties liées par rapport au 31 décembre 2014. Ces dernières sont mentionnées en note E.19. "Transactions avec les parties liées" du rapport financier annuel consolidé 2014.

F.18. Obligations contractuelles attachées aux contrats de concession

Fait marquant de la période

Le début de ce premier semestre 2015 aura été marqué par la décision du Gouvernement français de geler l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1^{er} février 2015.

Les sociétés concessionnaires se sont ainsi trouvées dans l'obligation d'engager des procédures contentieuses visant à contester la légalité de cette mesure et à demander la réparation du préjudice subi.

Les discussions engagées en novembre 2012 relatives au Plan de relance autoroutier par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant se sont toutefois poursuivies en parallèle. Elles ont abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Outre la mise en œuvre du Plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission Européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole intègre des mesures en faveur d'une meilleure transparence dont la traduction sera effective après l'adoption de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi "Macron".

Le protocole détaille par ailleurs les modalités de compensation du "gel" des tarifs de 2015 et de la hausse de la redevance domaniale de 2013.

Il stipule enfin la mise en place de dispositions visant à encadrer la profitabilité des sociétés concessionnaires, notamment au travers de mesures en faveur du financement d'investissements sur le territoire français.

Cet accord a été traduit dans des avenants aux contrats de concession des différentes sociétés concernées qui seront publiés au Journal Officiel après avis du Conseil d'État.

Cet accord n'a aucune incidence sur les comptes consolidés au 30 juin 2015.

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés ASF et Escota concernent pour l'essentiel les engagements d'investissement pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels. Elles ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées. Ces investissements sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription à de nouveaux emprunts bancaires ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

Les engagements correspondants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
ASF	1 174	1 325
Escota	328	356
Total	1 502	1 681

G. Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

Le groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

H. Événements postérieurs à la clôture

H.19. Versement d'un acompte sur dividende

Le Conseil d'administration s'est réuni le 27 juillet 2015 et a arrêté les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2015 et décidé de verser un acompte sur dividende de 1,15 euro par action en août 2015.

H.20. Autres événements postérieurs à la clôture

Rapport annuel d'exécution

Les rapports annuels d'exécution des cahiers des charges de la concession et des contrats de plan des sociétés ASF et Escota pour l'année 2014 ont été remis au mois de juin 2015 à la Direction des Infrastructures de Transport. Les sociétés satisfont à l'ensemble de leurs engagements.

Rapport des commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social : 12, rue Louis Blériot
92506 Rueil-Malmaison Cedex
France

Capital social : 29 343 640,56 euros

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B.4. de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1^{er} janvier 2015 de l'interprétation IFRIC 21 "Droits ou taxes".

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 juillet 2015

Deloitte & Associés

Alain Pons

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Bourhis

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

Responsable du rapport financier semestriel

Patrick Priam, Directeur Financier d'ASFSA

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés consolidés pour le 1^{er} semestre 2015 présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 27 juillet 2015

Patrick Priam

Directeur Financier



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : Photothèque VINCI Autoroutes / Stéphane Lavoué – A7 - Entre Vienne et Valence, à proximité du Col du Grand Boeuf, (Drôme).
RCS ASF Nanterre 572 139 996

ASF

Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com